

des méthodes s'y rapportant, le Ministère, sur la recommandation des conseils des professeurs, peut envoyer en mission à l'étranger pendant 1 ou 2 ans avec le traitement qu'ils touchent les professeurs qui se sont distingués par leur ardeur au travail et leurs aptitudes.

Les professeurs envoyés en mission à l'étranger gardent leur place et le droit d'ancienneté, tandis que ceux nommés à leur place sont considérés comme provisoires tant que dure la mission des professeurs envoyés à l'étranger.

**

Les élèves sont admis à l'école par le directeur à partir du 25 jusqu'au 31 août. Seulement pour des motifs extrêmement graves, le directeur peut admettre des élèves jusqu'au premier octobre.

Les élèves dont les parents n'habitent pas la ville où se trouve l'école sont tenus d'avoir un tuteur; ceux qui n'en ont pas sont exclus de l'école.

Dans la première classe du gymnase sont admis des enfants qui sont âgés au moins de 10 ans et au plus de 13, après avoir terminé les études de l'école primaire. Dans la II classe sont admis des élèves qui ne sont pas âgés plus de 14 ans, dans la III de 15 ans etc.

Un élève ne peut passer d'un gymnase dans un autre que pour des motifs graves.

Le règlement énumère les devoirs que les élèves ont à remplir et que l'on peut classer dans les catégories suivantes:

1) Devoirs de politesse et de respect (respecter tous les maîtres, les attendre tranquillement, se lever quand ils entrent en classe ou quand ils en sortent, ne pas sortir de la classe pendant la leçon etc.)

2) Devoirs touchant les leçons (ne pas perdre les leçons, rester tranquille pendant la leçon, y faire attention, remplir consciencieusement ses devoirs, préparer ses devoirs et ses leçons toujours etc.)

3) Devoirs envers les camarades (être poli envers ses camarades, éviter les querelles avec n'importe qui etc.)

4) Devoirs touchant le matériel de l'école (ne pas salir les salles de classe et les corridors, ne pas cracher par terre, ne pas écrire sur les murs, ne pas faire d'entailles sur les bancs, le tableau noir etc.)

Le règlement entre autre défend aux élèves:

- 1) de fumer, de prendre des liqueurs alcooliques,
- 2) de jouer aux cartes, aux autres jeux de hasard,
- 3) de fréquenter les cafés et établissements de ce genre,
- 4) d'aller dans les bals, concerts et soirées sans autorisation et sans être accompagnés de leurs parents, ainsi que dans les audiences des tribunaux, les réunions politiques, meetings, élections, processions etc.
- 5) d'écrire dans les journaux.